

COMMUNE DE SAINT MAURICE DE VENTALON

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 14 juin 2013**

Absents excusés : Mrs Sanchez et Cros.

**Le Maire ouvre la séance en demandant aux conseillers municipaux d'avoir une pensée pour Elie Pellequer décédé le 4 mai et qui a conduit les destinées de la commune pendant deux mandats, après avoir été élu conseiller sans interruption depuis 1977.**

**REPARTITION DES SIEGES COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DES ELECTIONS 2014 :**

Dans la perspective des élections municipales de mars 2014, la répartition des sièges au conseil communautaire devra tenir compte de la population municipale de chaque commune. Le conseil communautaire du 26 avril 2013 a proposé la répartition suivante :

4 Pont de Montvert

4 Fraissinet de Lozère

3 St Frézal de Ventalon

3 St Andéol de Clerguemort

3 St Maurice de Ventalon           soit 17 sièges au total.

Après débat, le conseil est favorable à cette décision, considérant qu'il n'est plus possible d'obtenir une répartition égalitaire entre les 5 communes, comme lors de la création de la communauté de communes.

**CREATION MAISON SANTE PLURI-DISCIPLINAIRE A FLORAC :**

La commune a été sollicitée pour participer au financement du projet de création d'une maison de santé pluri-disciplinaire à Florac.

Après discussion, le conseil, considérant que la somme demandée ( 1878.94 €) pour la création de la Maison de Santé est démesurée par rapport à la faiblesse de la population de la commune (78 hab.)

De plus l'éloignement de Florac et les habitudes médicales de la population qui se tourne davantage vers Alès (et Mende pour le service des urgences) n'incite pas la commune à participer à ce projet, sans doute pertinent pour le pays de Florac mais dont l'intérêt inter-communal pour St Maurice n'apparaît pas.

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :**

Foyer rural Passe Montagne :

Le montant voté lors du précédent conseil n'étant pas conforme à la demande par rapport aux propositions de l'association, le conseil vote un complément de 50 €.